



Réf. Farde e-Assemblées : 2580013

N° OJ : 37

Projet d'Arrêté - Conseil du 25/03/2024

Objet : EC/2024/HANDICAP.- Semaine des handicaps.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire de 2024;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances, des subsides peuvent être accordés à différentes associations et structures publiques;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Un subside pour un montant total de 647,00 EUR à l'article 84201/33202 (Eng : 24/017040), du budget ordinaire de 2024, est octroyé à l'asbl "Laroukhne" (845.519.009), sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle.

Annexes :